

Programme de bourses de stages LAFARGEHOLCIM pour la promotion de la construction durable en Côte d'Ivoire

I. Contexte et justification

Dans le souci de former des cadres Architectes qui contribueront à l'épanouissement de la culture matérielle immatérielle ivoirienne et partant africaine, il a été créé un établissement privé dénommé ECOLE D'ARCHITECTURE D'ABIDJAN, en abrégé EAA.

L'EAA est un établissement d'enseignement supérieur créé à l'initiative du Conseil National de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire (CNOA). L'école a ouvert ses portes au cours de l'année académique 2015-2016 et dispense une formation académique de type Licence, Master et Doctorat (LMD) à une soixantaine d'élèves. L'objectif de l'école est d'assurer la formation initiale des jeunes bacheliers de l'enseignement secondaire et de professionnels aux métiers de l'architecture afin de répondre aux besoins de développement de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique. La formation à l'EAA s'inscrit dans le dispositif de la réforme de l'enseignement de l'architecture mise en place dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur en Afrique et dans le monde selon les principes du LMD.

A partir de notre champ de métiers, l'architecture et les domaines connexes, l'EAA veut participer au projet politique global de la Côte d'Ivoire visant, à long terme, à faire progressivement de notre pays une place de grande référence en Afrique et dans le monde, en mettant en place un foyer de formation construit sur des paradigmes nouveaux, pertinents pour notre pays, soutenu par des pratiques professionnelles à haute valeur ajoutée, en matière de création et de développement architectural, capable d'agir positivement et qualitativement sur les processus globaux de fabrication de la ville et de l'urbanité, dans le cadre plus global d'un environnement construit durable, efficace et résilient.

Notre vision : faire de l'EAA une plateforme de première référence, nationale et internationale, en matière de formation, de qualification professionnelle, de renforcement de capacités et de développement humain, intégrée aux grands réseaux académiques, culturels et technologiques mondiaux concernés par l'architecture et l'environnement construit.

Au plan national et sous régional, l'EAA ambitionne de devenir la source et le centre de l'émergence de lignes de pensées et de pratiques pertinentes, de propositions artistiques et techniques de grand intérêt, dans le domaine de l'architecture et des métiers connexes, en rapport harmonique avec les changements démographiques et économiques, les dynamiques urbaines et les politiques pertinentes d'urbanisation, les fonds culturels et les valeurs qui véritablement les sous-tendent.

L'EAA sera un véritable foyer qui montera en puissance pour revendiquer une « voix théorique et expérimentale » dans la proposition de nouveaux paradigmes sur la scène internationale, relativement à la créativité et à l'innovation en architecture, à la mise à jour de la pensée et des pratiques attachées à la production architecturale, au débat et à la critique architecturale en contexte africain.

En tant que promoteur de l'école, le CNOA est déterminé à promouvoir l'excellence parmi les futurs architectes grâce à un appui financier aux étudiants de l'EAA pour un apprentissage en alternance entre le milieu académique et le milieu professionnel.

II. Objectifs du programme de bourses de stage LAFARGEHOLCIM

Le premier Programme de bourse de stage pour la promotion de la construction durable en Côte d'Ivoire à l'intention des élèves-architectes et des jeunes diplômés en architecture est coparrainé par le CNOA et la société LafargeHolcim Côte d'Ivoire. Il se propose d'offrir des bourses de stage en Côte d'Ivoire et à l'étranger aux étudiants engagés dans un projet personnel dans le domaine de la construction durable en relation avec un architecte professionnel agissant en qualité d'encadreur ou de mentor.

Les deux partenaires sont fermement engagés à promouvoir l'enseignement et la recherche de qualité dans le domaine de la construction durable à travers des bourses de stage destinés aux futurs professionnels de l'environnement bâti.

Le Groupe LafargeHolcim, leader mondial dans la production des matériaux de construction est la référence de l'industrie en matière de recherche et développement au service des constructeurs de maisons individuelles jusqu'aux projets les plus grands et les plus complexes.

Le Groupe propose une large gamme de produits à valeur ajoutée, de services innovants et de solutions de construction complètes, avec pour engagement de développer des solutions durables pour améliorer la construction des bâtiments et des infrastructures et de contribuer à une meilleure qualité de vie.

Pour atteindre cet objectif le groupe LafargeHolcim a adopté un Plan de développement durable à l'horizon 2030 qui repose sur 4 piliers (climat, économie circulaire, eau et nature, populations & communautés) soutenus par un moteur commun ; l'Innovation.

Ce programme de bourses vise à faciliter l'accès des étudiants en architecture ou aux jeunes diplômés à une expérience pratique de haut niveau en leur offrant un supplément d'aide financière qui s'ajoute aux autres aides dont ils pourraient bénéficier (aides gouvernementales, travail à temps partiel, contribution des parents et autres sources de financement) dans le but de réaliser un stage en milieu professionnel sur la thématique de la construction durable sous la supervision d'un mentor.

L'objectif spécifique du Programme est d'offrir l'opportunité aux lauréats d'effectuer un stage en agence en Côte d'Ivoire ou à l'étranger sur des projets permettant de mettre en pratique les principes de la construction durable en lien avec la stratégie du CNOA/EAA et celle du Groupe LafargeHolcim de promouvoir le développement durable en Afrique.

III. Admissibilité

Pour être admissible à une bourse de stage LAFARGEHOLCIM pour la promotion de la construction durable, le candidat ou la candidate doit :

- **être étudiant(e) en fin de cycle de formation en architecture (1^{er} cycle ou 2nd cycle) ou nouvellement diplômé (moins de 2 ans) d'une école d'architecture reconnue au plan national ou international ;**
- soumettre un **dossier de candidature complet** et s'engager par écrit à respecter le règlement intérieur de la bourse LafargeHolcim à laquelle il a postulé ;
- présenter un **projet personnel portant sur la promotion de la construction durable en Côte d'Ivoire ou dans un pays ayant les conditions climatiques similaires** en appui au dossier de candidature - le canevas de présentation du projet est à retirer au secrétariat du programme de la **bourse LafargeHolcim** ;
- produire une lettre de recommandation d'un professionnel et d'un enseignant.

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont définies ci-après :

- 1 copie de l'acte d'état civil
- Le relevé des notes du cursus scolaire complet
- Le projet personnel de l'étudiant
- Les lettres de recommandation
- L'attestation de fréquentation et de bonne conduite délivrée par le Directeur des études de l'établissement de formation du candidat ou de la candidate.

Lettres de recommandation

La première se rapporte aux études, l'autre aux activités extrascolaires ou professionnelles. Ces lettres doivent être rédigées sur support à en-tête de l'institution et dûment signées et converties au format PDF.

Attestation signée

L'attestation de fréquentation et de bonne conduite doit être signée par un responsable de l'école précisant l'effectif de la classe et le rang candidat ou de la candidate dans celui-ci. Tous les documents doivent être rédigés **en français ou en anglais** sur le support à en-tête de l'école.

IV. Modalités de demande

Pour qu'une demande de bourse de stage LafargeHolcim soit examinée, l'étudiant (l'étudiante) doit avoir complété au moins un cycle académique complet dans un **établissement reconnu** par le gouvernement du pays d'accueil.

De manière exceptionnelle, les candidatures pour la première édition du concours pour la bourse de stage LafargeHolcim sont élargies aux étudiants en 2^{ème} année de l'EAA. En cas de succès, l'étudiant (e) de deuxième année de l'EAA lauréat(e) de la bourse effectuera son stage après avoir complété l'année de Licence 3.

Quand et où postuler

La date limite de dépôt des demandes de bourses de stage LafargeHolcim est fixée au 15 juillet de chaque année. Pour la première année d'instauration de la bourse, la date limite est fixée au jeudi 30 novembre 2017. Les dossiers doivent être déposés au CNOA par email ou physiquement à l'adresse suivante:

17 B.P.278 Abidjan 17
Cocody Danga, face Cité BAD
Tél.: (+225) 22 48 50 38 - 22 48 52 31 / fax : (+225) 22 00 66 81
Email : info.eaa@ecole-archi-abidjan.org

NB : Un email pour informer LafargeHolcim Côte d'Ivoire du dépôt de votre dossier afin de garantir la prise en charge de la candidature est recommandé : celine.mansuy@lafargeholcim.com

Documents justificatifs

Le Secrétariat du programme de bourse de stage LAFARGEHOLCIM se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Toute incohérence peut entraîner la ré-évaluation ou l'annulation de la candidature ou de l'aide accordée.

V. Sélection des bénéficiaires et administration du programme de bourses de stage

Sélection

Les demandes de bourses de stage sont examinées par les membres du comité de sélection qui désignent les finalistes. Les finalistes pourront être interviewé(e)s.

Échéances et documentation

Les documents qui doivent être fournis à l'appui des demandes de bourse de stage peuvent varier selon les régions d'origine des candidats. Toutefois les échéances de dépôt des demandes telles que définies plus haut restent inchangées.

Délais de communication des décisions

Les décisions sont rendues trois à quatre semaines suivant la date limite de dépôt des demandes ou de réception des documents justificatifs (au besoin). Les décisions sont affichées au siège de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire et à l'Ecole d'Architecture d'Abidjan, publiées dans un organe de presse à grand tirage et font ensuite l'objet d'une lettre officielle de notification. **Les bénéficiaires de bourses de stage LAFARGEHOLCIM ont intérêt à accorder une attention toute particulière à cette lettre, car elle contient des informations importantes.** .

Montant de la bourse de stage

Le montant total de la bourse varie selon les destinations de stage et peut atteindre un maximum de quatre millions (4 000 000) FCFA pour une période de six mois. Dans le cadre de la convention **LAFARGEHOLCIM / CNOA en cours**, il a été décidé de créer deux bourses de stage pour « jeunes architectes diplômés » et pour « étudiants aux études à l'EAA » :

- **Jeunes architectes diplômés : quatre (4) millions FCFA**
- **Etudiants aux études : quatre (4) millions FCFA**

L'octroi de chaque bourse est fondé sur les critères suivants :

- La qualité du dossier de candidature ;
- La comparaison des besoins avérés du postulant avec ceux d'autres candidats ; et
- La satisfaction des critères de qualifications définis par le Comité de sélection.

Modes de paiement

La bourse de stage est créditée au compte du lauréat en deux versements égaux, au début et au milieu du stage. En tout état de cause, le montant intégral de la bourse est déposé dans le compte du bénéficiaire avant la fin du stage.

Secrétariat et jury du Programme de bourse de stage LafargeHolcim

L'administration du Programme **de bourse de stage LAFARGEHOLCIM** est assurée par le Directeur des études de l'Ecole d'Architecture d'Abidjan représentant la présidente du CNOA.

Le Comité de sélection des bénéficiaires de la bourse de stage **LAFARGEHOLCIM pour la construction durable** est constitué de neuf (09) membres comme suit :

- 1 représentant de la société LAFARGEHOLCIM
- 1 représentant du Conseil National de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire
- 1 représentant du Conseil National de l'Ordre des Urbanistes de Côte d'Ivoire
- 1 représentant de la Chambre Nationale des Experts Immobiliers de Côte d'Ivoire
- 2 représentants des agences offrant d'accueillir les stagiaires
- 1 représentant de la direction de l'Ecole d'architecture d'Abidjan
- 1 représentant du corps enseignant
- 1 architecte reconnu pour ses réalisations dans le domaine de la construction durable dans les conditions climatiques similaires à celles de la Côte d'Ivoire.

La présidence du Comité de sélection est assurée alternativement par le représentant de LAFARGEHOLCIM Côte d'Ivoire et son homologue du CNOA.

La fonction de membre du Comité de sélection ne donne pas droit à une indemnité.

Fait à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, le 27 juin 2017

